Ville de
SAINTDIZIER

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-DIZIER

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-DIZIER s'est réuni en séance publique au Centre Socioculturel de Saint-Dizier, sous la présidence de M. Quentin BRIERE, Maire, en suite de la convocation faite le 8 décembre 2020

Présents :
M. BRIERE, Maire
Mme BLANC, M. KAHLAL, M. RAIMBAULT, Adjoints au Maire
Mme ABA, Mme AUBRY, Mme BIGUENET, Mme CHEVILLON, M. CORNUT-GENTILLE, M. DAOUZE, Mme DE CHANLAIRE, Mme DONATO, M. DREHER, M. FEUILLET, Mme GARCIA, M. GARNIER, Mme GUINOISEAU, M. HAMMADI, M. KARATAY, Mme KREBS, Mme LE MOGUEN, M. LESAGE, M. MONCHANIN, M. OUALI, M. OZCAN, Mme PEYRONNEAU

Excusés :
M. BOUZON, Mme CLAUSSE, Mme COLLET, M. DAVAL, Mme GAILLARD, M. OLIVIER, Mme ROBERT-DEHAULT, Mme THIEBLEMONT, M. VAGLIO

Ont donné procuration :
M. BOUZON à Mme DONATO
Mme CLAUSSE à M. KAHLAL
Mme COLLET à M. LESAGE
M. DAVAL à M. KARATAY
Mme GAILLARD à M. FEUILLET
M. OLIVIER à M. DREHER
Mme THIEBLEMONT à Mme PEYRONNEAU
M. VAGLIO à Mme BLANC
Mme ROBERT-DEHAULT à M. BRIERE

Secrétaire de séance : M. DREHER

N° 122-12-2020

AXEL CLERGET – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : M. Mokhtar KAHLAL

La Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération ont la chance de compter sur leur territoire des athlètes de haut-niveau, à même de promouvoir les valeurs du sport et contribuer à la notoriété du Nord Haute-Marne qu'ils représentent lors de leurs déplacements en France et à l'étranger.

C'est actuellement le cas en judo, discipline pour laquelle deux sportifs de Saint-Dizier sont susceptibles d'être qualifiés pour les Jeux Olympiques de Tokyo en 2020, Mélanie CLEMENT et Axel CLERGET.

La Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération les ont accompagnés en 2020 pour leur préparation aux Jeux Olympiques de Tokyo.

En raison de la crise sanitaire mondiale, les Jeux Olympiques ont été reportés à l'été 2021.

La Ville de Saint-Dizier et la Communauté d'Agglomération se proposent de poursuivre leur accompagnement aux deux athlètes précités.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accorder une aide financière exceptionnelle à Axel CLERGET, d'un montant maximum de 22 500 € au titre de l'année 2021 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

Les crédits seront imputés sur le compte 40-6713.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'approuver ces propositions à l'**UNANIMITE.**

Pour extrait conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Pierre-François GITTON